

LIBRES OPINIONS

Sur M. Clemenceau

SILENCE AU COUPABLE LA DERNIERE CARTOUCHE!

Les anciens combattants français, pour la plupart du moins, ont été surpris et choqués à la lecture de la lettre de M. Clemenceau au président Coolidge...

M. Clemenceau, ouvrier de la onzième heure, arrivé au pouvoir juste à point pour réaliser, pour profiter, répondait à ceux qui se hasardèrent à critiquer la façon dont il conduisait le gouvernement...

M. Clemenceau permit aux régiments allemands de renifler en plein cœur de leur pays, avec armes et bagages, drapeaux déployés, au son des fanfares guerrières...

Au lieu de nous faire attribuer ces précieuses prestations, M. Clemenceau a préféré continuer à faire payer au peuple français des milliards de francs...

Chaque sou d'augmentation sur le pain quotidien, chaque franc de plus sur la viande, chaque billet de banque supplémentaire sur le vêtement qui les préservera de l'hiver...

P. GINESTE, Secrétaire général de la Fédération des Pyrénées-Orientales.

LE "JUNGDO" ET SA DOCTRINE

Les tentatives de rapprochement entre anciens combattants français et allemands ont trouvé en Allemagne un partisan inattendu dans la personne de Arthur Mahrann...

JURISPRUDENCE

TRIBUNAL DES PENSIONS DE LA SEINE

Articlé 1 et 67 de la loi du 31 mars 1919. La loi du 31 mars 1919 est une loi d'exception qui a pour objet la réparation due aux militaires affectés d'infirmité résultant de la guerre...

Brave vieux Tigre ! Avec féverri, je me tourne vers vous qui avez déclaré jadis que les mutilés avaient des droits imprescriptibles à la reconnaissance du pays...

Brave vieux Tigre ! Les « pauvres petits » se souviennent. Le 22 janvier 1920, ils ont été dressés dans un grand procès-verbal contre les Dettes installées...

Chaque sou d'augmentation sur le pain quotidien, chaque franc de plus sur la viande, chaque billet de banque supplémentaire sur le vêtement qui les préservera de l'hiver...

Georges PINAUD, des Ecrivains combattants.

Pour mieux nous connaître, lisez et faites lire la « France Mutilée », qui défend vos droits, soutient vos intérêts.

JURISPRUDENCE

TRIBUNAL DES PENSIONS DE LA SEINE

23 juillet 1926

Articlé 1 et 67 de la loi du 31 mars 1919. La loi du 31 mars 1919 est une loi d'exception qui a pour objet la réparation due aux militaires affectés d'infirmité résultant de la guerre...

« Le Tribunal : Attendu qu'aux termes de l'article 1, la loi du 31 mars 1919 a pour objet la réparation due aux militaires des armées de terre et de mer affectés d'infirmités résultant de la guerre, qu'elle est donc une loi d'exception et ne peut être assimilée aux lois et décrets sur les pensions militaires...

« Qu'en conséquence, l'article 190 du code de justice militaire n'est pas applicable et que c'est à tort que le ministre des Pensions a annulé la pension de B... par application des dispositions de l'article 67 de la loi du 31 mars 1919.

« Par ces motifs, le Tribunal dit que B... a droit à la pension de 40 0/0 qui lui a été contestée le 29 janvier 1920. »

« Cette demande, le ministre des Pensions répondait que l'article 190 du code de justice militaire dispose expressément que la dégradation militaire emporte la suppression de tous droits de pension pour les services rendus même antérieurement.

UN EXEMPLE

Les dirigeants de la Fédération de la Somme, nous font connaître que pendant le mois d'aout, contrairement à beaucoup de gens, qui profitent des vacances pour aller se reposer à la mer, le montage de la campagne ont profité de leurs instants de repos du travail, pour se donner tout entiers à leur fédération...

Charles DOURD, Secrétaire de la Cour.

RENSEIGNEMENTS

Date d'ouverture du droit à revision de pension

L'ARTICLE 69

Vient de paraître, en date du 7 septembre 1926, et sous le n° 0240 Ad, la feuille de renseignements ci-après, relative à l'application de l'article 69 de la loi du 31 mars 1919.

1° Le droit à revision de pension prévu par l'article 69 de la loi du 31 mars 1919 est-il ouvert même si la loi du 9 avril 1898 joue ?

Réponses : Si le sens du paragraphe 1er de l'article 69 paraît douteux, il convient pour en déterminer la portée exacte, de rapprocher du 2° alinéa dudit article. Celui-ci précise que « le recours de l'Etat s'exercera contre les tiers responsables de l'accident ».

2° Comment doivent être exécutés les jugements rendus au titre de la loi du 9 avril 1898 relatifs à la charge de l'Etat une partie de la rente-accident ?

Réponse : L'exécution de ces jugements rendus en application de la loi du 25 novembre 1916 relative aux accidents du travail survenant aux mutilés de la guerre, relève du ministère du travail (fonds spécial des blessés de la guerre).

3° Le bénéfice des articles 10 et 12 de la loi du 31 mars 1919 peut-il être attribué en cas de revision de pension au titre de l'article 69 de la loi du 31 mars 1919 ?

Réponse affirmative, l'indication du taux de 100 p. 100 n'ayant que le caractère d'une simple référence et visant un minimum. Rien ne s'oppose, en conséquence, à l'application des articles 10 et 12 de la loi du 31 mars 1919.

4° L'article 69 de la loi du 31 mars 1919 s'applique-t-il au cas d'un militaire pensionné pour perte d'un membre et frappé d'impotence d'un second membre par suite d'une maladie due à une cause indéterminée ?

Réponse négative (avis de la section des finances du Conseil d'Etat, n° 19206 du 11 mai 19126).

5° L'article 69 de la loi du 31 mars 1919 s'applique-t-il au cas où la perte du second œil ou du second membre est due non à un accident, mais à une maladie ?

Réponse affirmative (avis précité de la section des finances du Conseil d'Etat).

6° La pension de 100 p. 100 visée au paragraphe 2 de l'article 69 de la loi du 31 mars 1919 doit-elle être liquidée, compte tenu du grade ayant servi de base à la liquidation initiale ?

Réponse : La pension doit être liquidée au taux de simple soldat (avis précité de la section des finances du Conseil d'Etat).

7° Comment doivent être établis les titres d'allocation d'attente, titres d'allocation aux grands invalides, titres de pension établis en faveur de bénéficiaires de l'article 69 de la loi du 31 mars 1919 lorsqu'une rente accident a été allouée au titre de la loi du 9 avril 1898 ?

Réponse : Les titres doivent être établis suivant les règles adoptées pour l'application des articles 50, 51 et 52 de la loi du 31 mars 1919 en cas de rente accident allouée au titre de la loi du 9 avril 1898.

En aucun cas, la pension militaire y compris les allocations aux grands invalides ne peut dépasser avec la rente accident le montant des émoluments alloués à un soldat ayant le même pourcentage d'invalidité. Au cas où la rente accident serait plus forte que le complément de pension allouée au titre de la loi du 31 mars 1919, déduction de la différence devrait être faite sur l'allocation aux grands invalides.

EMPLOIS RESERVES

EXAMENS

Le ministre des Pensions vient de fixer les dates auxquelles auront lieu, au cours des quatre trimestres de l'année 1927, les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux emplois réservés de première et deuxième catégories mentionnées dans les tableaux annexés à la loi du 30 janvier 1923.

EMPLOIS RESERVES

Les listes d'inscription des candidatures à ces emplois seront arrêtées aux dates suivantes : 1° Emplois de la première catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

2° Emplois de la deuxième catégorie et emplois d'expéditeurs (hommes), aux chemins de fer de l'Etat et de sous-agents militaires. Du 1er février au 31 mars pour le premier trimestre 1927 ; Du 1er mai au 30 juin pour le deuxième trimestre 1927 ; Du 1er août au 30 septembre pour le troisième trimestre 1927 ; Du 1er novembre au 31 décembre pour le quatrième trimestre 1927.

3° Emplois de la troisième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

4° Emplois de la quatrième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

5° Emplois de la cinquième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

6° Emplois de la sixième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

7° Emplois de la septième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

8° Emplois de la huitième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

9° Emplois de la neuvième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

10° Emplois de la dixième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

11° Emplois de la onzième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

12° Emplois de la douzième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

13° Emplois de la treizième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

14° Emplois de la quatorzième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

15° Emplois de la quinzième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

16° Emplois de la seizième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

17° Emplois de la dix-septième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

18° Emplois de la dix-huitième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

19° Emplois de la dix-neuvième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

20° Emplois de la vingtième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

21° Emplois de la vingt-et-unième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

22° Emplois de la vingt-deuxième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

23° Emplois de la vingt-troisième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

24° Emplois de la vingt-quatrième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

25° Emplois de la vingt-cinquième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

26° Emplois de la vingt-sixième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

27° Emplois de la vingt-septième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

28° Emplois de la vingt-huitième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

29° Emplois de la vingt-neuvième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

30° Emplois de la trentième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

31° Emplois de la trente-et-unième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

32° Emplois de la trente-deuxième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

33° Emplois de la trente-troisième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

34° Emplois de la trente-quatrième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

35° Emplois de la trente-cinquième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

36° Emplois de la trente-sixième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

37° Emplois de la trente-septième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

38° Emplois de la trente-huitième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

39° Emplois de la trente-neuvième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

40° Emplois de la quarantième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

41° Emplois de la quarante-et-unième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

42° Emplois de la quarante-deuxième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

43° Emplois de la quarante-troisième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

44° Emplois de la quarante-quatrième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

45° Emplois de la quarante-cinquième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

46° Emplois de la quarante-sixième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

47° Emplois de la quarante-septième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

48° Emplois de la quarante-huitième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

49° Emplois de la quarante-neuvième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

50° Emplois de la cinquantième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

51° Emplois de la cinquante-et-unième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

52° Emplois de la cinquante-deuxième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

53° Emplois de la cinquante-troisième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

54° Emplois de la cinquante-quatrième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

55° Emplois de la cinquante-cinquième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

56° Emplois de la cinquante-sixième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

57° Emplois de la cinquante-septième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

58° Emplois de la cinquante-huitième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

59° Emplois de la cinquante-neuvième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

60° Emplois de la sixième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

61° Emplois de la septième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

62° Emplois de la huitième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

63° Emplois de la neuvième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le 20 février 1927, au titre du deuxième trimestre 1927 ; Le 20 mai 1927, au titre du troisième trimestre 1927 ; Le 20 août 1927, au titre du quatrième trimestre 1927.

64° Emplois de la dixième catégorie. Le 20 novembre 1926, au titre du premier trimestre 1927 ; Le